

Conseillers Municipaux en  
exercice : **15**  
Qui ont pris part à la  
délibération : **13**

**Date de la convocation :**  
06.09.2023

**Date d'affichage :**  
06.09.2023

**L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BAISSAC, Maire**.

**Présents** : Mmes et Mrs BAISSAC Michel, BASTID Yvette, LHERITIER Laurent, BOUISSE Laurence, DOLY Daniel, FABREGUES Marie, FICHE Virginie, LACAMBRE Stéphane, MANIAVAL Evelyne, MARTINET Vincent, RIC Denis, SEGUIS Hervé, VIDAL Anncick.

**Absents excusés** : COUDERC Pierre, ANDRIEU Florence.

**Absent excusé ayant donné pouvoir** : /  
**Secrétaire de séance** : Mme FICHE Virginie

**Objet de la délibération n° 20230913\_4 :**

Convention avec le Centre de Gestion : Conseil en recrutement

Conformément au Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire rappelle à l'assemblée le départ d'un rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe. Il convient de procéder dès juillet au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant, Monsieur le Maire a pris la décision de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15 ) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le remplacement d'un rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 13 septembre 2023.

Le Maire,



Michel BAISSAC.